

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

Mme Lechanteux, M. Baubry et M. Gillet

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de lutter efficacement contre la récidive, les peines doivent être dissuasives et appliquées.

Ainsi, cet amendement prévoit de supprimer les dérogations à la peine plancher d'un an ainsi que la possibilité d'aménagement de peine proposées en matière de récidive pour certains délits.